

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Transfert  
des actifs / passifs,  
affectation des résultats  
et acceptation des  
procès-verbaux de mise  
à disposition pour les  
communes d'Aubigny-  
aux-Kaisnes, Clastres,  
Jussy, Montescourt-  
Lizerolles, Saint-Simon et  
Villers Saint Christophe  
- Compétence Eau et  
Assainissement.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
12/06/18

Date d'affichage :  
02/07/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 61

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 JUIN 2018 à 17h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Christian MOIRET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Denis LIESSE, Mme Patricia KUKULSKI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. Gilles GILLET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Danielle LANCO

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, M. Alain VAN HYFTE, Mme Agnès POTELE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Fabien BLONDEL, Mme Anne CARDON, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Roger LURIN, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La prise de compétence Eau et Assainissement sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération implique trois étapes :

- la première étape consiste pour les communes à clôturer le budget annexe et à réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal ;

- la seconde correspond à la mise à disposition à l'Agglomération, par les communes des biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens, et des restes à réaliser ;

- enfin, les excédents et/ou déficits du budget annexe peuvent être transférés à l'Agglomération selon les décisions qui sont arrêtées en la matière par les deux parties.

Les résultats repris sont les suivants :

#### Aubigny-aux-Kaines

L'excédent d'exploitation repris est de 19 053,26 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 2 192,58 euros.

L'excédent reporté est donc de 16 860,68 euros.

Le budget concerne exclusivement la compétence Eau.

#### Clastres

L'excédent d'exploitation repris est de 186 834,82 euros, et l'excédent d'investissement est de 161 255,28 euros.

Le budget annexe de la commune concernant l'Eau et l'Assainissement, il convient de répartir les montants. Il est proposé de retenir une clef de répartition selon la part Eau et la part Assainissement du prix selon une moyenne établie entre 2014 et 2017. La part consacrée à l'Assainissement est de 44 % et celle de l'Eau est de 56 %.

Les résultats sont donc affectés de la façon suivante :

Assainissement :

L'excédent d'exploitation est de 82 207,32 euros, et l'excédent d'investissement est de 70 952,32 euros.

Eau :

L'excédent d'exploitation est de 104 627,50 euros, et l'excédent d'investissement est de 90 302,96 euros.

#### Jussy

L'excédent d'exploitation repris est de 9 343,43 euros, et l'excédent d'investissement est de 37 871,51 euros.

Le budget concerne exclusivement la compétence Eau.

#### Montescourt-Lizerolles

L'excédent d'exploitation repris est de 19 530,80 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 14 093,50 euros.

L'excédent reporté est donc de 5 437,30 euros.

Le budget concerne exclusivement la compétence Eau.

### Saint-Simon

L'excédent d'exploitation repris est de 15 920,40 euros, et l'excédent d'investissement est de 4 313,13 euros.

Le budget de la commune concernant l'Eau et l'Assainissement, il convient de répartir les montants. Il est proposé de retenir une clef de répartition selon la part Eau et la part Assainissement du prix selon une moyenne établie entre 2014 et 2017. La part consacrée à l'Assainissement est de 29 % et celle de l'Eau est de 71 %.

Les résultats sont donc affectés de la façon suivante :

Assainissement :

L'excédent d'exploitation est de 4 616,92 euros, et l'excédent d'investissement est de 1 250,81 euros.

Eau :

L'excédent d'exploitation est de 11 303,48 euros, et l'excédent d'investissement est de 3 062,32 euros.

### Villers-Saint-Christophe

L'excédent d'exploitation repris est de 80 585,00 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 4 184,87 euros.

L'excédent reporté est donc de 76 400,13 euros.

Le budget concerne exclusivement la compétence Eau.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'affecter au budget annexe Assainissement le résultat de fonctionnement 2017 cumulé d'un montant de 86 824,24 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2018) et l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 72 203,13 euros sera reporté à la ligne 001 – recette d'investissement au budget 2018 ;

2°) d'affecter au budget annexe Eau Potable le résultat de fonctionnement 2017 cumulé d'un montant de 244 443,47 euros à la couverture du besoin de financement pour 20 470,95 euros et le surplus d'un montant de 223 972,52 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2018).

L'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 110 765,84 euros sera reporté à la ligne 001 – recette d'investissement au budget 2018 (déficit cumulé : 20 470,95 / excédent cumulé : 131 236,79) ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents au transfert de la compétence eau / assainissement et à la reprise des actifs et passifs correspondants pour leur transfert concomitant à l'Agglomération, notamment les procès-verbaux de mise à disposition.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 58 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180619-42777-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/18

Publication : 02/07/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation